



**FSU du Val-de-Marne**

Bulletin n° 121  
Avril 2019

# FONCTION PUBLIQUE en DANGER

## Mobilisé.es les 1er et 9 mai

Fédération Syndicale Unitaire du 94

EPA, SMASUB, SNEP, SNEPAP, SNES, SNESup, SNETAP, SNICS, SNPES-PJI,  
SNPIEN, SNUAS-PP, SNUITER, SNUJEP, SNUJPP, SNUJPPDEN



# Edito

■ Laurence Trublereau

## Loi Blanquer : ambiguë et dangereuse

Une loi qui se fait à marche forcée, dans la précipitation n'inspire pas confiance. Ce projet de loi interroge et inquiète sur ses objectifs réels : le texte pris dans son ensemble ne présente pas de cohérence ni de direction claire mais chaque article par son imprécision ouvre la porte à des expérimentations et des interprétations. Quelques exemples d'articles portant à la défiance :

**L'article 1** qui semble vouloir renforcer la protection des agents introduit insidieusement un moyen de museler ces mêmes agents. L'étude d'impact de la loi, un document officiel du ministère, a démontré que derrière la rédaction anodine de cet article, il y a une définition du métier enseignant visant à imposer à tous les enseignants un devoir de réserve jusque là réservé aux cadres du système éducatif.

Déjà, des formes de pressions sont constatées. Des témoignages font état de formations à la e-réputation

dans les ESPE, avec une administration inculquant aux enseignant-es qu'elles/ils ne sont pas autorisé-es à déplorer leurs conditions de travail et d'enseignement sur les réseaux sociaux. Il y a donc fort à parier que les situations plus ou moins litigieuses vont se multiplier. Des pressions sont faites dans le cadre de la mobilisation contre le projet de loi Blanquer alors même que le ministre se défend sur les médias d'une volonté de limiter la liberté d'expression.

Mais l'application du droit dépend également du rapport de forces, qu'il nous appartient de construire, sur cette question à laquelle les enseignant-es sont particulièrement sensibles.

**Article 6 quater** : article ajouté par amendement permet le regroupement d'un collège et d'une ou plusieurs écoles situées dans le même bassin de vie, au sein d'un EPLE. Cette nouvelle disposition, imposée en catimini par



Gros cortège parents-enseignants le 30 mars entre Panthéon et Italie

voie d'amendement, témoigne de la volonté d'imposer une réorganisation du système éducatif, rejetée à maintes reprises par toute la communauté éducative (école du socle commun, EPEP).

Quand on relie la création de ces établissements à l'extension des dispositifs d'expérimentation et au poids pris par l'évaluation des acteurs, cela entre en parfaite cohérence avec les déterminants de la politique éducative de Jean-Michel Blanquer, qui vise à augmenter la mise sous tutelle de l'agir enseignant, et à resserrer les apprentissages sur les savoirs dits fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) contre l'ambition d'une même culture commune pour toutes et tous garantie par les programmes.

La création des établissements publics d'enseignements fondamentaux, laissée à l'initiative des collectivités locales ouvre la porte à une territorialisation encore plus poussée du système éducatif. Les économies de moyens collatérales seront autant de dégradations des conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Ce coup d'estoc porté à la spécificité du fonctionnement et de l'organisation des écoles est une attaque sans précédent pour le 1er degré puisque sont remis en question l'indépendance et le statut des écoles primaires, la taille des écoles, le tissu scolaire et le maillage des territoires et la liberté pédagogique des enseignant-es du 1er degré. Avec cet article, on assiste à l'entrée d'un statut hiérarchique dans les écoles, et à une affirmation encore plus poussée de la territorialisation du service public d'éducation.

**Article 8 ou l'expérimentation débridée** porte sur la définition du cadre de l'expérimentation. Il prévoit des expérimentations d'une durée limitée de 5 ans qui peuvent concerner la classe, l'école ou l'établissement pour tout ou partie.

Le code de l'éducation prévoyait déjà des possibilités de dérogation au cadre général. Mais celles-ci étaient fortement cadrées (évaluation annuelle de l'expérimentation, regard du CNESCO). Avec le nouveau texte, ces garde-fous sautent.

Le cadre de l'expérimentation est aussi étendu : possibilité d'annualiser le temps de travail des enseignant-es dans le respect des ORS, possibilité de déroger au cadre légal quant à la procédure d'orientation des élèves ou la liaison entre les différents niveaux d'enseignement. Le texte n'évoque pas le fait que ces expérimentations doivent respecter le cadre des programmes. De fait, avec cette extension de la possibilité d'expérimentation, c'est à un accroissement des inégalités selon les établissements et écoles du service public d'éducation auquel on assiste. Le risque est grand de voir des établissements adapter les contenus d'enseignement et les procédures d'orientation des élèves, en en rabattant sur l'exigence dans les quartiers populaires ce qui conduirait à un service public d'éducation à deux vitesses. Les conditions de travail des enseignant-es pourraient être dégradées par l'annualisation et des échanges de service entre premier et second degré dans ce contexte. En liant cette évolution du code avec les articles concernant les établissements des savoirs fondamentaux et ceux concernant l'évaluation de l'école, on voit se dessiner un cadre législatif propice au développement d'expérimentations type « Agir pour l'école » qui ont été menées avec l'appui du ministère contre l'intérêt des élèves et des enseignant-es.

D'autres articles encore apportent leur lot d'inquiétude et de défiance. (voir site du SNUipp-FSU).

Après le 19 mars, les récentes mobilisations que nous avons initiées, notamment les 30 mars et 4 avril, ont permis de développer l'opposition au projet de loi Blanquer. Les multiples initiatives rassemblant à la fois les parents et les enseignants qui se poursuivent sur l'ensemble de notre département mais aussi sur l'ensemble des territoires fragilisent le ministre. Tout cela nous conforte dans la possibilité de mettre un coup d'arrêt à la politique éducative menée depuis deux ans, qui ne répond ni aux enjeux ni aux besoins de l'école.

**Aujourd'hui la FSU et le SNUipp-FSU dans la fédération appelle à se mobiliser fortement :**

**Le 9 mai journée nationale de grève contre la réforme de la Fonction publique et contre la loi Blanquer !**

**Le samedi 18 mai pour une manifestation nationale à Paris !**

■ Cécile Quinson

# La Palestine

**A l'heure où beaucoup voudraient nous faire avaler que l'antisionisme est de l'antisémitisme allant même jusqu'à vouloir légiférer l'amalgame, à l'heure où reprennent de façon intensive les bombardements meurtriers, à l'heure des élections législatives en Israël où Netanyahu reconduit veut faire disparaître la Palestine de la carte en annexant les territoires palestiniens de Cisjordanie, il me semble important de rendre compte de deux événements dans lesquels s'est impliquée la FSU. Tout d'abord, une délégation de militant.es de différents syndicats d'Île-de-France (FSU, CGT, FO, Solidaires), et militants d'associations (le DAL, France-Palestine, RESF) s'est rendue en Palestine fin octobre et début novembre dernier. Les femmes et les hommes que nous avons rencontrés nous ont demandé de témoigner de leur condition et de leur lutte pour exister en tant que Palestiniens. Ensuite, une délégation paritaire de syndicalistes indépendant.es palestiniens (GFIU) a participé à une soirée d'échange avec les militants associatifs et syndicaux. A Paris ou en Palestine, ce qui prédomine c'est la sensation d'oppression, la police armée, le mur, les miradors, les barbelés, les check -points... Tous les témoignages sont sur le site internet de la FSU 94.**

A Hébron, dans la mosquée lors de la prière du vendredi, un vieillard palestinien courbé sur sa canne est braqué par une jeune soldate israélienne prête à tirer. Sur une route notre minibus est stoppé : une trentaine de colons se promène drapeau israélien au vent précédés et suivis d'une voiture de police, d'une jeep de l'armée. Un soldat arme au poing tous les 10 mètres.

Besma est infirmière et ambulancière à Jérusalem. Elle a mis fin à ses études pour apporter des soins dans les camps de réfugiés. Son frère et sa sœur ont été gravement blessés par des balles explosives lors de la première intifada. Pour exercer, elle a dû obtenir une certification, accessible seulement aux Israélien.nes ou aux Palestiniens possédant la carte de résident.e de Jérusalem. Elle fut la seule Palestinienne de sa promotion à décrocher ce fameux sésame. Les Palestiniens ont développé leur propre système d'urgences car en cas d'affrontements, les ambulances israéliennes mettent beaucoup de temps à arriver, avec souvent des militaires à leur bord, et le risque pour les militant.es est de finir en

prison. Originnaire de Bethléem, Besma obtient une carte de résidente à Jérusalem après son mariage. Elle fait partie de la minorité (14%) des femmes palestiniennes officiellement actives bien qu'elles soient très nombreuses à travailler dans le secteur informel. Avec ses collègues, elle se battent pour assurer leurs interventions, régulièrement empêchées par la police. En 2017, les soldats viennent confisquer le corps d'un martyr décédé à l'hôpital palestinien situé sur le Mont des oliviers. Besma s'interpose, est frappée dans le dos, trois vertèbres touchées. Le corps a pu être conservé et enterré par les Palestiniens. Le droit à la santé et à la sécurité n'existe pas pour cette partie de la population.

Dua'a, enseignante, nous explique que militer syndicalement en Cisjordanie est particulièrement difficile. L'autorité palestinienne freine la création des syndicats sur les lieux de travail. L'enjeu pour elle est avant tout de mobiliser les jeunes pour la liberté d'expression et les droits syndicaux. 80% des travailleur.es palestiniens travaillent sans que la loi du travail ne leur soit applicable. Les patrons ne déclarent que neuf jours d'exercice par mois pour rester en dessous du minimum exigible et ne pas verser les cotisations. Ces cotisations ne sont d'ailleurs pas reversées aux travailleur.es, mais confisquées par le principal syndicat israélien Histadrout. Il est obligatoire d'y adhérer et de lui verser 1% de son salaire, sans aucune contrepartie pour les Palestiniens. 36% gagnent moins que le salaire minimum déjà très insuffisant pour vivre dignement. 26% de la population est au chômage en Cisjordanie, 60% à Gaza. Celles et ceux qui travaillent de l'autre côté du mur doivent payer jusqu'à 900 shekels à la mafia qui délivre les permis et attendre des heures aux check-points et pour travailler côté israélien.

**« Vivre en Palestine, c'est lutter chaque jour pour y rester »**

Ibrahim, président de l'association des producteurs agricoles de la région de Bethléem, est confronté aux colons qui détruisent son matériel ou se baignent nus dans ses bassins d'irrigation. Ils ont construit d'immenses cités-dortoirs sur les collines qui encerclent la vallée où poussent ses oliviers. Les paysan.nes doivent se battre pour l'accès à l'eau que s'octroient les colons. Les colonies sont desservies en eau courante, alors que les

# e doit vivre !

Palestinien.nes doivent être pourvus de réservoirs sur les toits pour stocker l'eau fournie avec parcimonie quelques heures toutes les 3 semaines !

Ayet Tamimi est l'une de ces Palestinien.nes qui lutte pour conserver son village. La détermination se lit dans son regard. Elle est connue pour avoir giflé un soldat dans la cour de sa maison et a fêté son 17ème anniversaire en prison. Son village Nabi Saleh fait face au harcèlement permanent des colons et de l'armée. Résultat, de nombreux blessé.es, voire des morts parmi les enfants.

Impossible de livrer les témoignages de tous les militant.es, israélien.nes ou palestinien.nes, qui nous ont reçu, comme Eléonore Bronstein, responsable de la gauche antisioniste israélienne ou Amar Barghoutin de BDS. Mais toutes et tous ont dénoncé la politique d'apartheid qui discrimine une population, certains responsables politiques visant le nettoyage ethnique pour la conquête du «grand Israël».

Au cours de la soirée d'accueil à Paris, les membres de la délégations en lutte pour la justice sociale et en résistance contre la violence de l'occupation coloniale israélienne nous confirment à l'unanimité les difficultés de leurs conditions de travail sous cette occupation. Ils évoquent le mépris des droits les plus élémentaires d'accès à l'eau, à l'électricité, aux soins. 80 % de la population de Gaza n'a pas la sécurité alimentaire. L'attente aux check points pour les travailleur.se.s de 4 à 5 heures quotidienne et occasionne des blessés voir des morts. Israël impose le type et le lieu de travail. Les « chanceux » qui ont leur permis donnent 30 % de leur salaires au «marchands». Les syndicalistes évoquent les expulsions des familles palestiniennes et les confiscations irréversibles de territoires, la judaïsation de l'enseignement, l'épuration des programmes

d'enseignement palestiniens...

Cela n'empêche en rien – bien au contraire - la prise de conscience et la révolte des jeunes qui ont toujours vécu l'occupation, sont né.e.s dans les camps avec l'omniprésence de l'armée qui vient et arrête n'importe qui et n'importe quand à l'intérieur même du domicile. Ils sont même comme la jeune Ayet Tamimi beaucoup plus dynamiques et virulents que les générations précédentes. Il faudrait des pages et des pages, pour rendre compte de leurs témoignages de l'injustice, de l'oppression, de l'apartheid subi au quotidien par ces femmes et ces hommes fier.e.s de leur résistance pour défendre leur terre palestinienne avec une chaleureuse joie de vivre.

## « Ce n'est pas un problème religieux »

Malgré les difficultés nos interlocuteurs.trices, n'en déplaise au gouvernement français et à tous les lanceurs de haine, ont été très clairs : leur combat ne vise pas les Juifs, ce n'est pas un problème religieux. Leur combat, elles et ils le mènent contre le sionisme en tant qu'idéologie engendrant cette politique coloniale et raciste qui entraîne peu à peu la destruction irréversible de la Palestine et de ses habitant.es palestinien.nes. Ce qu'elles et ils veulent c'est le droit à la dignité des Palestinien.nes, c'est être considéré.es comme des êtres humains.

**Pour cela ils comptent sur notre soutien pour faire connaître et diffuser leur lutte. Soutenir la Palestine c'est soutenir le droit à la dignité dans le monde !**

■ Pierre Lafrance



# Lycée pro : STOP AU MASSACRE !!

**Il faut rendre aux élèves leurs heures de cours ! Il faut cesser de donner moins à ceux qui ont déjà moins ! Une réforme qui renforce le tri social et l'orientation précoce des jeunes.**

Alors qu'elle constitue un pan important de la rénovation menée par le gouvernement de la tranche bac – 3/bac + 3, la réforme du lycée professionnel est beaucoup moins médiatisée que celle de la voie générale. Pourtant, elle est tout autant rejetée par les enseignants et a vraiment de quoi susciter l'indignation puisqu'il s'agit, sous couvert de modernité, de revenir à la fin du XIXème siècle et de fournir aux entreprises une main d'œuvre malléable et bon marché. Mais-est-ce parce que le monde politique et intellectuel n'envoie quasiment pas ses enfants en LP ?- l'opération de communication du ministère de l'EN se targuant d'excellence et disant vouloir améliorer à la fois l'insertion professionnelle et la qualité des apprentissages n'est pas analysée dans les médias avec la distance critique nécessaire : elle parvient à masquer dans le débat public le renoncement au combat contre le tri social et l'orientation précoce qu'acte en réalité cette réforme d'ampleur de la voie pro.

**Des savoirs rudimentaires pour des jeunes qui doivent se contenter de répondre aux besoins immédiats du patronat**

Comme il y a une décennie, avec la généralisation du Bac Pro 3 ans qui avait confisqué une année de formation aux bacheliers professionnels, la transformation est abordée par la question des moyens avant toute réflexion sur le contenu et les objectifs de la formation. Le choix, paradoxal quand notre ministre nous parle des « Harvard du Pro », de réduire dès septembre prochain comme peau de chagrin les enseignements généraux dispensés aux lycéens professionnels, en témoigne indubitablement tout comme il révèle le caractère idéologique de cette réforme qui, en limitant ainsi l'enseignement général, ne garantit plus l'accès des élèves de milieu populaire à une solide culture émancipatrice. En outre, la décision de mettre une partie de ces heures, par le truchement de cours en co-intervention, au strict service de l'enseignement professionnel, et de n'enseigner que ce qui est utile à la pratique professionnelle, va accroître les difficultés des jeunes et entraver leur poursuite d'études. Associés à l'implantation systématique d'une UFA (Unité de Formation en Apprentissage) dans chaque LP, au regroupement des filières en familles de métiers fourre-tout, à la fin des diplômes découpés en compétences, ces savoirs au rabais vont cantonner le lycée professionnel à un simple sas pour entrer en apprentissage et répondre aux besoins à court terme des employeurs.

**Un recul social considérable**

Il s'agit pour le ministère de l'EN de déléguer in fine au secteur économique la voie professionnelle, au risque de se limiter à une formation pratique répondant à une demande du marché et de sacrifier la dimension intellectuelle de la scolarité. Cette vision utilitariste annonce le désengagement prochain de l'Etat de ces filières encore sous statut scolaire, avec de réelles économies à la clef. Le lycée professionnel scolarise 1/3 des lycéens, les plus défavorisés socialement : le gouvernement fait donc le choix inacceptable de priver du droit à l'apprentissage d'une citoyenneté éclairée un tiers des lycéens de notre pays et d'accentuer les inégalités sociales.

Pourtant, les réformes scolaires ont longtemps été dictées par le souci de rendre accessible à tous les jeunes la poursuite d'études. Cette recherche de démocratisation de la formation des jeunes découlait d'un principe politique de justice sociale avec lequel notre société était en accord.

**L'état commence à se resserrer : 24 suppressions de postes dans les LP de Créteil à la rentrée 2019 malgré des effectifs en hausse !**

D'ores et déjà, cette réforme rétrograde fait sentir ses premiers effets avec la disparition de 24 postes dans notre académie malgré environ 300 élèves supplémentaires ! 50 postes fermeront à la rentrée prochaine, dont 15 dans le Val de Marne, alors que seulement 26 seront créés.

Ce sont également 60% des lycées pro qui accuseront une rétractation de leur DHG, pour partie en raison des nouvelles grilles horaires qui s'appliqueront dans les classes de Seconde en CAP et en Bac Pro. De surcroît, le rectorat de Créteil, qui n'applique pas pour autant en 1<sup>e</sup> et Te Bac Pro les horaires réglementaires fixés par le décret de février 2009 et prélève illégalement 5 heures hebdomadaires sur les horaires dus aux élèves, ne craint pas d'infliger une double peine aux lycées pro et leur soustrait encore des moyens sans qu'aucune modification de structure ne le justifie, au prétexte de quelques places vacantes disséminées et sans conséquence sur les structures !

Nous devons refuser que les lycéens les plus fragiles, aux prises avec des difficultés multiples, soient les premières victimes de la gestion comptable du ministère. Nous devons continuer tous ensemble à exiger une politique ambitieuse qui élève le niveau de qualification de tous les jeunes en préservant la spécificité de la voie professionnelle initiale sous statut scolaire, seule capable de former le travailleur, l'homme et le citoyen. **Inscrivons-nous dans toutes les actions sous toutes leurs formes, qu'elles soient locales, régionales ou nationales ! Amplifions la mobilisation !**

■ Laurence Trublereau

# Le second degré toujours mobilisé

**Depuis plusieurs mois, de nombreux établissements du Val de-Marne manifestent leur profond mécontentement.**

La liste des motifs d'exaspération s'allonge : effectifs dépassant souvent le seuil du tolérable (35 élèves par classe devient la norme dans les lycées, de nombreux collèges frôlent ou atteignent les 30 élèves), moyens chichement attribués en heures et en postes, rejet de la réforme des lycées dont la mise en œuvre se concrétise pour la rentrée 2019, rejet de la loi Blanquer dite « loi de la confiance », qui au contraire d'en prend avec beaucoup de malveillance aux personnels de l'Éducation, rejet de la réforme de la Fonction Publique, dont le principal objectif est de la démolir

Les conseils d'administration ont servi de tribune, les représentants des professeurs se sont souvent alliés aux parents pour voter contre les DHG et faire adopter des motions : en lycée en raison de la mise en place de la réforme (les groupes de spécialités ont été dotés à 35, l'AP disparaît dans presque tous les établissements car il est mis en concurrence avec les options et les dédoublements). En collège, l'augmentation des effectifs dans notre département de 1300 élèves n'empêche pas les suppressions de postes, l'imposition d'une 2ème heure supplémentaire aux professeurs et les augmentations d'effectifs permettent d'absorber cette hausse, cela dégrade fortement les conditions de travail des enseignants et d'apprentissage des élèves.

A la suite de ces CA, de nombreux établissements ont demandé des audiences au rectorat (Collège Monod et lycée JM de Vitry, Lycée P Picasso de Fontenay, Collège Molière à Chennevières par exemples) pour montrer leur mécontentement et demander des moyens supplémentaires.

Le collège Camus, au Plessis Tréville, particulièrement touché par les augmentations d'effectifs (760 élèves et des divisions à 29/30 l'an prochain) a lancé l'« Opération sardines ». Alors qu'une délégation de 4 professeurs et une parente d'élève était reçue à l'IA, une vingtaine de professeurs ont déposé plus de 300 de boîtes récoltées auprès des parents et des élèves sur le parvis avec un slogan : « ne pas être serrés comme des sardines ».

Des initiatives locales fleurissent, et se propagent : 20/20 à tous les élèves ont été rentrés dans pronote au lycée Blum de Créteil, une partie des examens blancs a été boycottée

à J Macé à Vitry, d'autres établissements ont choisi d'appliquer des coefficients 0 dans pronote, de mettre le même avis aux élèves de terminale dans Parcoursup.

Entre les grèves et manifestations académiques et nationales, bien suivies, la mobilisation reste soutenue : la nuit des établissements du 12 février lancée par le SNES-FSU Créteil a connu un succès dans notre département (9 lycées y ont participé et 2 collèges : Lycée de Cachan, R Rolland Ivry, D Milhaud, J Macé, G Brassens, P Picasso Fontenay, L Blum et E Branly Créteil. Collège Camus Plessis, D September à Arcueil,). Une nuit d'action commune a également été organisée le 19 février, elle a rassemblé une centaine de personnes à l'espace Robespierre d'Ivry (enseignants, parents, élus) l'objectif était de se rassembler, de connaître les actions des uns et des autres, de les mutualiser et de les médiatiser.



Composition en boîtes de sardines du collège A. Camus (Plessis-Tréville) devant l'IA

Des tracts pour expliquer au mieux les enjeux de la réforme aux parents ont été réalisés et échangés à cette occasion. Ils ont été distribués lors de réunion avec les parents comme au Lycée Chérioux à Vitry, lors des remises de bulletins ou lors des journées portes ouvertes à R Rolland à Ivry.

Plus récemment, la mobilisation importante dans le 1er degré contre la loi de la confiance a

engendré la tenue d'assemblées de secteurs rassemblant des enseignants du 1er et 2nd degré. Elles ont eu lieu durant toute la semaine 1 avril, dans les zones Gentilly-Arcueil, Ivry-Vitry, Créteil, pour faire en sorte que les personnels des différents établissements puissent se rencontrer, échanger sur les difficultés rencontrées, réfléchir à des actions visibles et évoquer la grève reconductible.

Deuxième semaine d'avril, la mobilisation reprend : lundi 8 avril e collège Henri Wallon d'Ivry sur Seine est entré en grève reconductible ce matin pour le retrait de la loi sur l'Ecole de la Confiance (et tout le reste, ne soyons pas avare !). Et une AG se tient sur le secteur Ivry-Vitry.

**L'objectif actuel dans le second degré dans le 94 est donc d'amplifier ces mouvements collectifs, de faire le lien avec le 1er degré pour combattre les réformes Blanquer qui nous touchent tous et de rendre visibles nos actions et mouvements de grève.**

■ Isabelle Truffinet

# Fonction Publique : attention destruction !

La Fonction publique, a toujours été la cible des derniers gouvernements : Chirac, Sarkozy et Hollande ont multiplié les entailles dans son statut. Macron lui aussi a, déjà lors de la campagne présidentielle annoncé la couleur en indiquant que le statut de la fonction publique était « inadapté ». En septembre 2017 le 1<sup>er</sup> ministre dans la lettre de cadrage « Action 2022 » annonçait clairement ses objectifs : « revoir les missions de l'Etat », « réduire le périmètre de la Fonction publique » ; il évoquait aussi le transfert de missions de l'Etat aux collectivités voir au secteur privé, allant même jusqu'à envisager l'abandon de certaines missions. Le but était clairement annoncé : réduire de 60 milliards d'euros la dépense publique, et supprimer 120000 postes de fonctionnaires d'ici 2022.

Le projet de loi dit de « transformation de la Fonction publique » présenté au conseil des Ministres le mercredi 27 mars 2018 traduit bien cette volonté politique. Il se compose de 5 titres:



1. **Le premier vide les instances** de concertation de leurs prérogatives et de leurs moyens: fusion du CT et du CHSCT dans un Comité Social d'Administration (à l'identique des mesures du nouveau code du travail dans le privé) et suppression de l'avis préalable des CAP pour les mutations et l'avancement des agents;
2. Le second élargit massivement les possibilités de **recrutement sous contrat** sans pour autant apporter aux contractuels les garanties existantes dans le secteur privé. Un contrat de projet serait même créé pour permettre des recrutements sur une durée pouvant aller jusqu'à 6 ans, pouvant être rompu dès que le projet est terminé.
3. Le troisième pose le cadre de **privatisation de pans entiers du service public**. Les agents concernés pourraient être détachés dans leur service ainsi privatisé, Il instaure une «rupture conventionnelle » pour se séparer d'agents (contractuels ou titulaires) dans des conditions qui risquent d'être pire que celle du privé.
4. Le quatrième entend faciliter et **encourager les rétro-pantouflages** (allers-retours entre public et privé) qui vont générer des conflits d'intérêt ;
5. Enfin le cinquième titre n'est autre que la transposition de l'accord sur l'égalité professionnelle signé par plusieurs fédérations syndicales dont la FSU. Il apparaît ici comme destiné à faire passer la pilule des quatre premiers titres.

Derrière un «nouveau management public»), vocabulaire qui se veut moderne, se cache une véritable casse du statut de la Fonction publique qui portera préjudice aussi bien à ses agents fonctionnaires qu'à ses usagers, les citoyens. Sa destruction remet en cause l'égalité de traitement du fonctionnaire-citoyen et met en péril la neutralité du service public et l'égalité des citoyens

**C'est la remise en cause du pacte républicain qui a fait de la Fonction publique et des services publics des piliers du modèle social français. Cette loi traduit la volonté du gouvernement de mettre en place un nouveau contrat social.**

En cela la défense de la Fonction publique est l'affaire de tous : fonctionnaires ou pas. L'enjeu est de faire valoir du bien fondé des valeurs fondatrices du statut. Aujourd'hui il est une garantie de l'indépendance par rapport aux pouvoirs politiques et économique et de la responsabilité des fonctionnaires pour une fonction publique au service de l'intérêt général.

La menace est grave ! La FSU avec l'ensemble des fédérations de fonctionnaires mobilise personnels et usagers pour le retrait de ce texte. Rendez vous est donné le 9 mai, avec un appel à la grève et manifestations !